



Unité militaire créée le 19 juin 1909 par Ordonnance Souveraine du Prince Albert Ier, le Corps des sapeurs-pompiers est une composante de la Force Publique.

Il dépend du Département de l'Intérieur pour l'emploi opérationnel.



Etat Major – Centre de Secours Principal

Ses missions consistent à :

- assurer le service de lutte contre l'incendie, de secours et de sauvetage dans la Principauté, mais aussi dans les communes françaises limitrophes par application de l'Accord franco-monégasque du 29 mai 1970 relatif à l'assistance mutuelle entre les services de secours et de protection civile
- prêter son concours pour le maintien de l'ordre public dans certaines circonstances exceptionnelles.

Il est articulé en deux Centres de Secours :

- l'Etat Major, situé dans le quartier de la Condamine,
- le Centre de Secours Secondaire, situé dans le quartier de Fontvieille.



Centre de Secours Secondaire

◇ MISSIONS

Le Corps des Sapeurs-Pompiers est chargé des missions suivantes :

- lutte contre les incendies de toute nature ;
- lutte contre les risques chimiques ou radiologiques ;
- secours aux accidentés de la voie publique ;
- assistance à domicile et transport des personnes malades ou blessées ;
- assistance aux animaux en difficulté ;
- protection des biens contre les risques de toute nature (météorologiques, technologiques, etc...) ;
- lutte contre la pollution hydrocarbure à terre.

En outre, le Corps assure la surveillance et la défense contre l'incendie dans les bâtiments de la Maison Souveraine (Palais Princier et Musée Océanographique), dans certains édifices publics et à l'occasion de manifestations sportives, artistiques ou culturelles à grand rassemblement (Grand-Prix de Formule 1, Rallye de Monte-Carlo, Festival International du Cirque, matchs de football, Primocup, etc ...).

Parallèlement à sa mission opérationnelle, le Corps accorde une place importante à la prévention des risques incendie. Ainsi, l'Unité :

- participe à l'élaboration de la réglementation relative à la prévention des risques d'incendie et de panique ;
- est membre de la Commission Technique et de la Commission de récolement ;
- prodigue des conseils de sécurité aux personnes privées ou organismes et bureaux d'étude qui le désirent au stade de permis de construire.

Par ailleurs, le Corps assure les missions de Sécurité Civile et à ce titre, il participe activement à :

- l'élaboration et au suivi des plans de secours nationaux (OR.MO.SE, Plan Rouge..) ;
- l'organisation d'exercices majeurs impliquant plusieurs Services de la Principauté ;
- la formation des enseignants dans le domaine des risques incendies et des risques majeurs (Programme Education au risque).

Enfin, le Corps est associé à des programmes d'aide aux Pays en voie de développement (Mauritanie et Burkina Faso) dans le domaine de la Sécurité Civile sous la forme de don et d'achat de matériels de secours et de lutte contre l'incendie.

◇ FONCTIONNEMENT OPERATIONNEL

Le fonctionnement opérationnel prend en compte :

- la couverture opérationnelle ;
- la conception générale de l'action ;
- la permanence des secours ;
- l'existence de liaisons adaptées ;
- la hiérarchie des responsabilités.

Le personnel est soumis à des conditions de service, basées sur une disponibilité maximale (150 gardes de 24h/mois), afin d'assurer l'armement des véhicules et engins spéciaux correspondant aux risques identifiés.

La couverture opérationnelle est assurée par deux Centres de Secours :

- le Centre de Secours de la Condamine qui est un Centre de Secours Principal où se trouve l'Etat Major ;
- le Centre de Secours de Fontvieille qui est un Centre de Secours Secondaire.

Le Centre de Secours constitue l'unité élémentaire tactique d'intervention. Son équipement est fonction des caractéristiques du territoire à défendre et de l'importance des risques. Un Centre de Secours comprend au minimum un "engin-pompe" et une ambulance.

La conception générale de l'action est fondée sur l'intervention rapide, avec l'anticipation et l'appui réciproque des Centres de Secours, l'envoi de détachements préconstitués selon la nature de l'appel et l'utilisation des liaisons radio adaptées.

Toute demande de secours pour feu, donne lieu à un "départ normal" comprenant systématiquement deux engins-pompes et un engin de sauvetage (échelle).

Les appels pour les interventions autres que par les feux donnent lieu à un départ sélectif de moyens appropriés à la demande.

Le Corps dispose des liaisons de transmission opérationnelles suivantes :

- du réseau téléphonique de type NUMERIS ;
- du réseau radio numérique Tetrapol "CARDELINA", qui permet une intercommunication entre tous les services de la Principauté en cas, notamment, de déclenchement du Plan OR.MO.SE (Organisation Monégasque des Secours) ;
- un système informatique de gestion de l'Alerte.

La responsabilité sur les interventions peut être prise par chaque niveau de l'organisation générale, en fonction de l'importance de l'intervention :

- au Centre de Secours, un chef de garde est, par période de 24 heures, responsable du service d'incendie et de secours et de l'engagement des moyens de premier départ ;
- à l'Etat Major, Centre de Secours Principal, l'officier de permanence se rend sur les lieux dès que l'intervention dépasse les moyens du chef de garde ou présente des difficultés particulières.

L'Etat Major est constitué de Bureaux qui dépendent directement du chef de Corps et de son Adjoint :

- **LE BUREAU ADMINISTRATIF,**
Chargé du secrétariat et de la comptabilité du Corps, il assure également la gestion administrative des personnels. Il délègue au Service Comptable, placé sous son autorité, la préparation, la programmation et l'exécution du budget.
- **LE BUREAU D'ETUDES GENERALES,**
Réuni ponctuellement pour élaborer des cahiers des charges relatifs à la réalisation de matériels spécifiques, il est composé du nombre nécessaire de personnels compétents en la matière.
- **LE SERVICE GENERAL ET PLANIFICATION,**
Il est chargé de l'organisation, de l'emploi des ressources humaines et de la discipline du service intérieur de l'Unité.
- **LA SECTION INFORMATIQUE,**
Outil de commandement et d'aide à la décision, elle met en oeuvre les technologies modernes de télécommunications et d'informatique. Elle développe des applications de gestion des moyens, gère les bases de données, administre les réseaux informatiques et assure la maintenance des matériels.

Et de cinq Bureaux commandés par un officier :

1. LE BUREAU OPERATION, TRANSMISSIONS, PLANIFICATION est en charge :

- du Centre Opérationnel et des conceptions générales d'engagement des moyens ;
- de la coordination et du contrôle de toutes les actions qui concourent à l'accomplissement des activités opérationnelles ;
- de la réalisation des plans d'intervention des établissements à risque de la Principauté et des manifestations sportives ou culturelles de grande ampleur, de la conception et de la mise à jour des plans parcellaires de secteurs et de canalisations ;
- de l'élaboration et la mise à jour des Plans de Secours Nationaux et de l'information du public sur les risques technologiques et naturels ;
- de la participation aux études prospectives relatives à l'évolution des risques et à la couverture opérationnelle ;
- de la gestion du parc radionumérique, du réseau téléphonique et de la formation des utilisateurs ;
- de la mise en place des procédures liées aux organismes internationaux traitant des risques de toute nature (A.I.E.A., U.N.E.C.E., U.N.E.S.C.O.).

2. LE BUREAU FORMATION, INSTRUCTION, SPORT est en charge :

- de la formation continue et professionnelle (examens, stages, instruction permanente) des personnels du Corps ;
- les activités sportives entraînement et évaluations annuelles ;
- de la rédaction et la mise à jour des règlements de manœuvre ;
- de l'organisation des programmes d'avancement en grade (caporal, sergent, sergent-chef) ;
- de l'organisation de la formation des nouvelles recrues.

3. LE BUREAU PREVENTION / PREVISION est en charge :

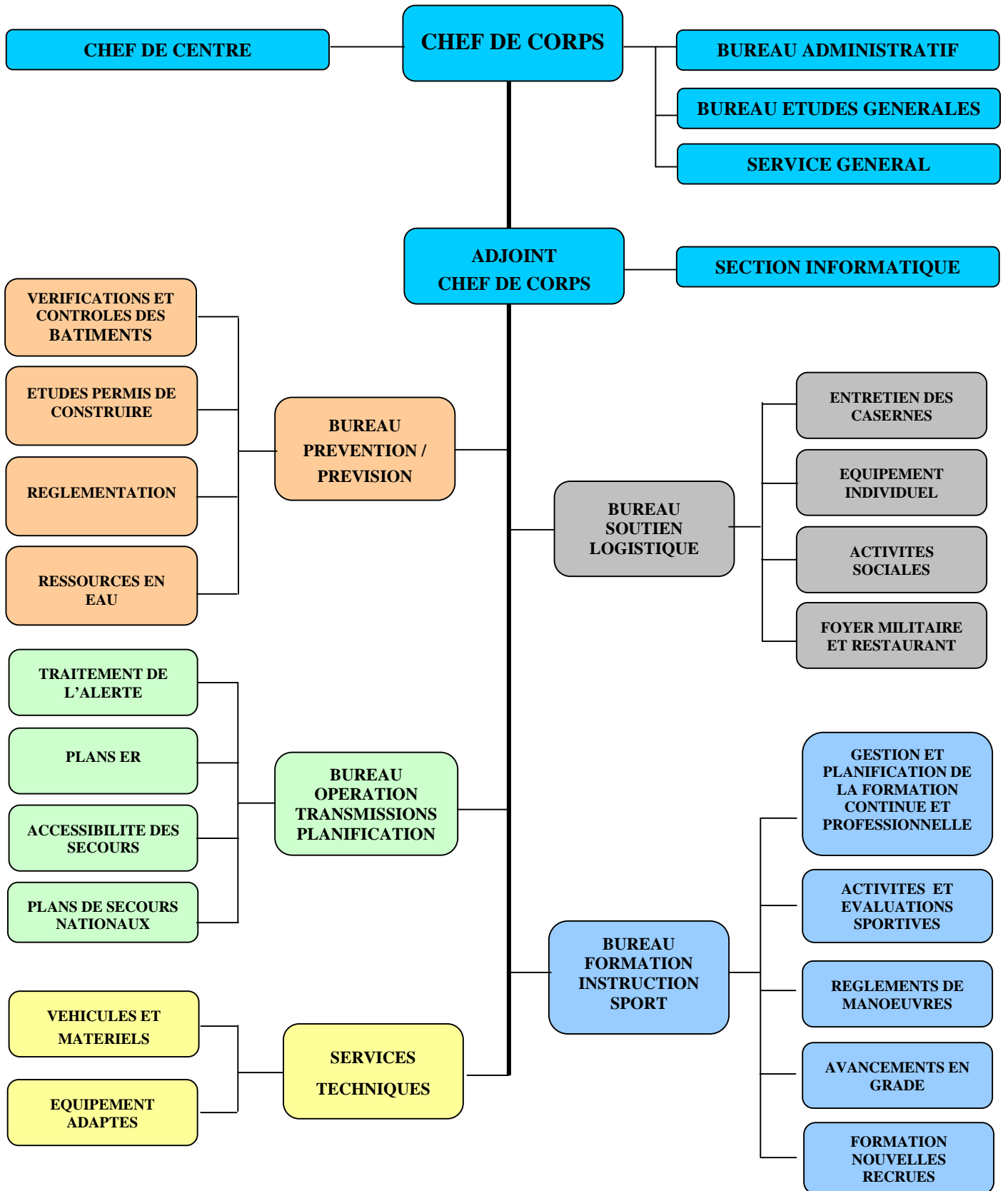
- du conseil en matière de sécurité, étude des permis de construire des immeubles et établissements de la Principauté, du contrôle et de l'application des textes réglementaires ;
- des visites de sécurité dans le cadre des Sous-Commissions de récolement et techniques ;
- de la rédaction des textes réglementaires en matière de sécurité incendie et de sécurité des personnes ;
- de la gestion de la maintenance des appareils distributeurs d'eau d'incendie de la Principauté ;
- de l'étude de l'accessibilité des engins de secours aux bâtiments ;
- des modifications des schémas de circulation ;
- de l'établissement des fiches de renseignements sur les moyens de secours particuliers des immeubles.

4. LES SERVICES TECHNIQUES sont en charge :

- du maintien en condition et des réparations des véhicules et des matériels, ainsi que des approvisionnements correspondants ;
- de l'étude et la réalisation de certains équipements adaptés aux besoins du Corps.

5. LE BUREAU SOUTIEN LOGISTIQUE est en charge :

- de la maintenance des casernements et du mobilier des casernes ;
- de l'Equipement Individuel des Personnels (E.P.I.) ;
- du foyer militaire et du restaurant ;
- de l'animation des activités à caractère social.



◇ MOYENS

Personnels

Les officiers sont issus de l'Armée Française (B.S.P.P., B.M.P.M.) et peuvent servir en position de service détaché.

Les sous-officiers sont principalement issus des militaires du rang engagés au Corps ou recrutés en externe parmi les sous-officiers ou gradés des unités militaires françaises de sapeurs-pompiers. Ils peuvent accéder au grade d'officiers par promotion interne.

Les militaires du rang proviennent pour la majorité de personnels ayant servi dans les Corps militaires des sapeurs-pompiers, professionnels ou volontaires.

GRADE	LA CONDAMINE	FONTVIEILLE	TOTAL
OFFICIERS	9	/	9
SOUS-OFFICIERS	25	7	32
MILITAIRES DU RANG	69	32	101

Matériels

Pour répondre à ses besoins, le Corps met en œuvre des matériels d'incendie normalisés et/ou modifiés pour ses besoins propres.

Il dispose d'un parc très diversifié de véhicules et engins d'intervention et de service courant, à savoir :

Véhicules de lutte contre l'incendie



Fourgon d'Appui

- huit engins-pompes équipés pour l'extinction de tous les types de feux en tous lieux, ainsi que pour fuite de gaz, ascenseur, explosion, court-circuit...
- une échelle de 30 m destinée au sauvetage, à la mise en sécurité des personnes et l'extinction des incendies,
- une échelle de 18 m à gabarit réduit destinée aux interventions dans les rues étroites,
- deux motopompes remorquables de 120 m³/h pour alimenter des moyens d'extinction ou d'épuisement.

Véhicules et Moyens Spéciaux



Echelle mécanique Pivotante
Semi- Automatique

- un Véhicule Poste de Commandement permettant d'organiser une intervention,
- un Fourgon de Protection et ventilation pour limiter les dégâts provoqués par l'eau, le feu et les fumées,
- un Fourgon d'Eclairage et manœuvres de force.



Véhicule Poste de
Commandement

- un Camion Grue capable de lever une masse de 14 tonnes et de déplacer ou remorquer des poids lourds,
- deux Véhicules d'Interventions Diverses (fuite d'eau, nid de guêpes, animal en difficulté ..),
- un Ventilateur Brumisateur Grand Débit pour désenfumer et refroidir les grands volumes,
- un Groupe Electrogène Remorquable pouvant fournir 160 KVA à un établissement dépourvu momentanément d'électricité,
- deux berces spécialisées pour les Risques Technologiques (N.R.B.C.) et Naturels,
- une chaîne mobile de décontamination chimique.



Engin-Lourd
Rail Route

- un bateau de sauvetage et de lutte contre l'incendie,
- un Engin Lourd Rail Route,
- deux Engins Légers de Reconnaissance pour les interventions dans la gare et les tunnels ferroviaires



Premier Secours Evacuation

Véhicules pour secours à victimes

- trois Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes,
- un Premier Secours Evacuation équipé pour la lutte contre le feu et le secours à victimes

RENSEIGNEMENTS UTILES

URGENCE



ADMINISTRATION

ETAT MAJOR
Centre de Secours Principal
"LA CONDAMINE"

11, avenue du Port
98000 MONACO



+377 93.15.66.99



ADMINISTRATIF
+377 93.15.60.08



OPERATIONNEL
+377 93.15.60.07

Centre de Secours secondaire
"FONTVIEILLE"

5, place du Campanin
98000 MONACO



+377 92.05.55.55

courriel : monacopompier@gouv.mc
site internet : www.pompier.gouv.mc

